

PRÉSENTATION DES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les priorités présentées dans ce document sont initialement issues du *Plan de développement 2013-2018 de la région du Bas-Saint-Laurent*, qui avait comme trame de fond le développement durable, ainsi que du *Rapport d'activité du Rendez-vous sur l'occupation et la vitalité des territoires du Bas-Saint-Laurent* tenu le 12 mai 2017.

Les membres du comité directeur du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ont pris la décision de prioriser les pistes d'actions. C'est dans cet esprit que la région a tenu le *Rendez-vous des partenaires du développement régional* le 22 mai 2019. Suite aux ateliers de travail réalisés lors de cet événement, des objectifs transversaux prioritaires ont été identifiés pour le développement du Bas-Saint-Laurent pour la période 2019-2022 et des actions ont été ciblées. Les six priorités régionales établies en 2017 sont maintenues car elles demeurent en concordance avec les enjeux de développement régional.

Des objectifs transversaux et prioritaires ont été identifiés. Ces objectifs sont transversaux car ils permettent de répondre à plusieurs priorités régionales à la fois et ils sont prioritaires, car ils permettent de répondre aux enjeux les plus urgents.

Les tableaux qui suivent présentent les six priorités régionales incluant leur mise en contexte et des cibles générales. Les objectifs transversaux prioritaires sont présentés avec des actions à privilégier pour chacun d'eux. Les actions à prioriser pour la période 2019-2022 sont en lien avec les objectifs transversaux prioritaires identifiés dans ce document.

Région : Bas-Saint-Laurent (01) - Priorités

1 - AGIR POUR L'ATTRACTIVITE DE LA REGION

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

Consciente des enjeux démographiques qui se profilent devant elle et forte de ses qualités d'accueil, la région doit s'investir pour accroître : l'intérêt de la population à rester, à y revenir ou à venir s'établir, l'intérêt des entreprises à rester ou à venir s'établir, le sentiment d'appartenance et d'identité bas-laurentienne et la valorisation des attraits et particularités de la région.

Depuis plus d'une dizaine d'années, le Bas-Saint-Laurent sait que la dimension démographique est un enjeu capital dans son développement, tant économique que social. La pénurie de main-d'œuvre spécialisée peut freiner la croissance de nombreuses entreprises de notre territoire. Par ailleurs, plusieurs établissements dont le financement repose sur la clientèle risquent également d'écoper.

Notre région n'est pas la seule confrontée à cet enjeu, nous sommes en compétition avec beaucoup d'autres d'où l'importance d'être innovant dans les mesures à adopter. À cet égard, l'accès internet et à un réseau cellulaire, partout sur le territoire, nous permet d'atténuer les disparités régionales.

Cibles générales : Augmenter la population active, atteindre un solde migratoire positif, maintien du nombre d'entreprises.

Région : Bas-Saint-Laurent (01) - Priorités

2 - AGIR POUR L'ÉQUITÉ ENTRE LES PERSONNES ET LES COLLECTIVITÉS EN S'ASSURANT DE PLACER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL AU CŒUR DE LA VITALITÉ ET DE L'OCCUPATION DES TERRITOIRES

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

Forte de ses valeurs d'égalité et d'équité, la région souhaite poursuivre ses efforts visant la cohésion et la complémentarité régionale, la solidarité et la justice sociale ainsi que valoriser et favoriser la mobilisation des personnes et des collectivités.

Afin de relever les défis liés au développement social (pauvreté, sécurité alimentaire, santé, inclusion sociale, scolarisation, participation citoyenne) des collectivités, il faut se concerter et assurer un réseautage intersectoriel pour intervenir en continuité et en complémentarité.

Il faut miser sur notre capacité régionale à générer une mobilisation forte et porteuse de changement. Il nous faut valoriser l'implication et susciter la participation afin de relever collectivement des défis.

Cibles générales : accroître l'indice de vitalité économique (IVÉ) des municipalités et des MRC, augmenter la diplomation des jeunes, augmenter les groupes sous-représentés sur le marché du travail, accroître la santé globale des individus.

3 - AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN ET UNE VIE DE QUALITÉ

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

Reconnue comme milieu de vie privilégié pour ses citoyens et ses citoyennes, la région désire s'impliquer pour : la préservation de l'environnement, le droit de naître, vivre et vieillir en santé au Bas-Saint-Laurent, l'épanouissement des individus et des collectivités et l'accessibilité à la culture.

Cibles générales : augmenter la superficie des milieux protégés, accroître la satisfaction des citoyens à l'égard de leur qualité de vie, de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé, réduire la dépendance au pétrole, maintenir une offre culturelle diversifiée et abordable sur tout le territoire.

4 - AGIR POUR UN ENTREPRENEURIAT ET UNE MAIN-D'ŒUVRE DYNAMIQUES ET DIVERSIFIÉS

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

Riche de la variété de son tissu économique et devant les défis que posent les besoins en relève, la région doit se démarquer par : l'innovation, la diversification, la création de richesses, la consommation et la production locale dans le respect de l'environnement, la réponse aux besoins des entreprises en main-d'œuvre.

Cibles générales : augmenter le PIB et le revenu disponible par habitant, accroître l'indice de diversité économique, accroître les investissements des entreprises en recherche, développement et innovation, augmenter le nombre d'entreprises et le taux de reprise des entreprises, atteindre l'adéquation compétences-formation-emploi.

5 - AGIR POUR LA VITALITÉ DES COMMUNAUTÉS RURALES

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

Engagée dans le développement des territoires ruraux, la région veut miser sur : l'accès aux services de proximité, le dynamisme de l'économie rurale, le dynamisme social et le sentiment d'appartenance au monde rural.

Cibles générales : accroître l'indice de vitalité économique (IVÉ) des municipalités et des MRC.

Région : Bas-Saint-Laurent (01) - Priorités

6 - AGIR POUR FAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT UN LEADER INNOVANT DANS SES DOMAINES IDENTITAIRES TELS QUE LE BIOALIMENTAIRE, LE FORESTIER, LE MARITIME ET L'EAU, LA TOURBE, L'ENVIRONNEMENT ET LES ENERGIES VERTES ET RENOUVELABLES

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

Les MRC du territoire bas-laurentien exercent un leadership dans ces domaines identitaires de la région. Il existe des enjeux liés à ces différents secteurs d'activités sur lesquels une grande partie de l'économie régionale repose. Dans une volonté d'occupation et de vitalité du territoire, il est nécessaire d'appuyer la mise en valeur de ces ressources afin de favoriser l'accès à la production de richesses. Dans un tel contexte, il est impératif de rendre accessibles ces ressources naturelles en les valorisant au bénéfice des collectivités.

Cibles générales : accroître le PIB régional par habitant lié aux domaines identitaires tout en positionnant la région à l'échelle nationale et internationale.

Région : Bas-Saint-Laurent (01) - OBJECTIFS PRIORITAIRES TRANSVERSAUX

Énoncé des objectifs prioritaires transversaux, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des trois prochaines années.

ATTIRER LES PERSONNES IMMIGRANTES ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET SE DOTER D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION

Actions à privilégier :

- Développer une stratégie d'attraction.
- Créer une structure d'accueil régional et local (MRC).
- Mettre en place des pôles d'inclusion.
- Assurer une coordination des actions.

ASSURER L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE

Actions à privilégier :

- Favoriser la création d'ententes intermunicipales et intersectorielles pour augmenter la masse critique.
- Réaliser des plans de développement intégrés.
- Développer des pratiques adaptées au vieillissement de la population.

AUGMENTER LA PARTICIPATION SOCIALE ET L'INCLUSION DES PERSONNES POUR BRISER L'ISOLEMENT

Actions à privilégier :

- Soutenir des initiatives permettant l'entraide, des occasions qui favorisent des rapprochements et la participation citoyenne.

RELEVER LES DEFIS DE RARETE, DE PENURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE RELEVÉ ENTREPRENEURIALE

Actions à privilégier :

- Développer des pratiques innovantes en gestion des ressources humaines.
- Mettre en place des mécanismes de partage de ressources humaines.
- Accroître le nombre de personnes disponibles à l'emploi.
- Assurer une meilleure adéquation entre les emplois et la formation.
- Accélérer la transformation numérique et l'automatisation des entreprises.
- Déployer des mesures d'accompagnement adéquates pour soutenir la relève entrepreneuriale.

Région : Bas-Saint-Laurent (01) - Objectifs prioritaires transversaux

Énoncé des objectifs prioritaires transversaux, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des trois prochaines années.

DEVELOPPER UN RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS DE QUALITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (CELLULAIRE ET INTERNET)

Actions à privilégier :

- Déployer un chantier régional.

DEVELOPPER UNE VISION REGIONALE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE DE LA LUTTE ET DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Actions à privilégier :

- Former un comité régional pour se doter d'une vision et d'une planification régionale.
- Soutenir et promouvoir les comportements responsables autour de la protection de l'environnement.
- Réduire la dépendance au pétrole.

METTRE EN PLACE UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF INTEGRE ET ACCESSIBLE

Actions à privilégier :

- Mettre en place une régie intermunicipale permettant d'assurer un fonctionnement efficace et pérenne.
- Consolider l'adhésion des partenaires.

DEVELOPPER L'ACCES A LA CULTURE A L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Actions à privilégier :

- Soutenir la création d'une offre culturelle accessible et de qualité.
- Miser sur des espaces culturels diversifiés.
- Développer une vision globale et transversale des enjeux culturels.
- Maximiser les collaborations intermunicipales.
- Accroître la reconnaissance de l'importance et de la portée économique de l'industrie culturelle.
- Connaître, protéger et valoriser la richesse de notre patrimoine naturel culturel et paysager.

RELEVER LES DEFIS DU TRANSPORT POUR ASSURER LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Actions à privilégier :

- Mettre en œuvre un chantier régional sur nos infrastructures de transport.

Préparé le : 29 mai 2019

Révisé le : 3 juin 2019